



LE SYNDICALISTE
LIBRE ET INDEPENDANT
journal de l'UD FO 91
septembre 2025 - n°196



**LA REPUBLIQUE
SOCIALE
EST EN DANGER !**

ON EN PARLE...

- ⇒ Edito - « Qu'ils arrêtent de nous faire les poches ! »
- p.3
- ⇒ Une hausse alarmante de la pauvreté et des inégalités ! - p.4
- ⇒ Nous avons déposé des préavis de grève, préparons la riposte ! - p.5
- ⇒ Non au plan BAYROU ! - p.6
- ⇒ Saisissons-nous des préavis de grève - p.7
- ⇒ MOI, FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE, Plus grand centre de formation de l'Essonne, 20 ANS - p.8 et 9
- ⇒ GXO, une assemblée générale inquiète - p.10
- ⇒ NON à la suppression de l'abattement fiscal de 10% pour les retraités ! - p.12
- ⇒ Retraite anticipée pour handicap - FO écrit à la Ministre - p.13
- ⇒ Assemblée Générale de l'UL FO de la Croix Blanche - p.14
- ⇒ La vie des Unions Locales en Essonne - p.15
- ⇒ LA FORMATION SYNDICALE - Calendrier 2025 - p.17
- ⇒ La précarité alimentaire en France : une bombe à retardement sociale ? - p.18
- ⇒ Défendons le service public - p.20
- ⇒ POUVOIR PRÉFECTORAL DE DÉROGATION : UN ÉTAT TERRITORIAL SOUMIS AUX PRESSIONS POLITIQUES LOCALES ? LA PORTE OUVERTE AU CLIENTÉLISME ET AUX LOBBYING LOCAUX ? - p.21 à 23
- ⇒ Réunion Fonction Publique à Evry (l'affiche) - p.24



Ce numéro du syndicaliste a été réalisé avec le concours de :

- ⇒ Christophe Le Comte, Secrétaire Général de l'UD FO 91
- ⇒ Olivier BERGER, Secrétaire Adjoint UD FO 91—FGF FO 91
- ⇒ Sabine TRIQUENAUX, Trésorière Générale UD FO 91 - FGF FO 91
- ⇒ Hassiba CHOPLET-LASSOUED, Secrétaire FO Faculté des métiers
- ⇒ Daniel ROUSSEAU, Président UDR FO 91
- ⇒ Karen ECHARD, Assistante administrative de l'UD FO 91

Certains articles ont été rédigés par le Secteur Handicap FO, l'AFOC

- ⇒ Crédits Photos : UD FO 91 - Hassiba CHOPLET-LASSOUED

Edito

Qu'ils arrêtent de nous faire les poches

« Toutes les décisions qui engagent des vies humaines sont prises par ceux qui ne risquent rien. »

Simone Weil

C'est la rentrée, mais il n'y a pas que le fait d'en avoir fini avec les vacances qui nous donne la gueule de bois... La brutalité des annonces du premier ministre nous laisse un temps perplexes.

Coup de chaud, coup de folie, coup sur coup... ce sont les travailleurs retraités, privés d'emploi, actifs qui subissent ces coups amplifiés et accompagnés par des élus de la République et le patronat qui se frotte les mains.

En même temps une enquête menée par des sénateurs a révélé qu'il n'y avait pas de capitaine à bord pour contrôler la bonne utilisation des fonds offerts au patronat... personne ne connaissait le montant exact.

« un pognon de dingue » 211 milliards d'€.

Ça nous suffit largement pour rejeter en bloc les contre-réformes de BAYROU-MACRON.

Ça nous suffit, aussi, pour exiger satisfaction à toutes nos revendications.



On nous a pris pour des dindons, alors il faut nous faire entendre.

Seule une mobilisation conséquente avec un impact réel sur le porte-monnaie patronal nous fera gagner.

Oui, seule la grève gène le patronat bénéficiaire des cadeaux financés par nos impôts et exonérations de nos cotisations sociales.

Sans cela comment financer notre Sécurité Sociale et nos Services Publics dont notre école et nos hôpitaux. À moins que nous soyons d'accord que notre descendance soit composée d'ignorants et que leur espérance de vie diminue.

Face à cette agression, saisissons-nous des préavis lancés par notre organisation. Dès le 1er septembre, on agit.

Amitiés,

Christophe



211 milliards
c'est cadeau !

UNE HAUSSE ALARMANTE DE LA PAUVRETÉ ET DES INÉGALITÉS !



9,8 millions
de pauvres

les capitalistes, propriétaires du capital, c'est-à-dire des entreprises, d'un côté et la classe ouvrière de l'autre qui ne possède, elle, que sa force de travail.

Selon l'Insee, le taux de pauvreté monétaire (dont le seuil est fixé à 60% du revenu médian, soit 1 288 euros par mois pour une personne seule) est passé de 14,4% en 2022 à 15,4% de la population en 2023 soit 9,8 millions de personnes. En hausse de plus de 7% depuis 1996, première date de publication de ce seuil, il atteint son niveau le plus élevé jamais observé.

Cette étude souligne une baisse de niveau de vie des ménages les plus modestes en tenant compte de l'inflation, 650 000 personnes ayant basculé dans la pauvreté de 2022 à 2023. En outre, selon l'Insee, le ratio mesurant les inégalités de revenus s'est creusé entre les 20% des foyers les plus aisés et les 20% les plus modestes, soit un écart de 4,5 fois en termes de niveau de vie.

Cette recrudescence de la pauvreté s'explique selon l'Insee par le contexte inflationniste ces dernières années, mais également par le durcissement de la réforme de l'assurance chômage notamment.

Pour Force Ouvrière, la pauvreté n'est pas une fatalité. Il est inconcevable que la 7^e puissance mondiale ne parvienne pas à endiguer ce phénomène en mettant en œuvre une véritable politique de redistribution, d'accompagnement et d'insertion.

Rachèle Barrion
Secrétaire confédérale au Secteur de l'Economie et du Service Public

En 2023, les aides publiques aux entreprises deviennent le 1^{er} budget de l'Etat : 211 milliards d'euros.

Pour quelle contrepartie ?

Elles permettent aussi de gonfler des dividendes d'actionnaires. Certaines de ces entreprises bénéficiaires sont celles qui licencient à tours de bras et/ou qui prodiguent la modération salariale pour les mêmes raisons : satisfaire les actionnaires.

Les cadeaux, ça suffit !

En même temps tout augmente... surtout la pauvreté.

Mise en lumière grâce à une commission d'enquête sénatoriale

NOUS avons déposé des préavis de GREVE ! PREPARONS LA RIPOSTE !

Le 25 juillet 2025, la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière et les Fédérations de la FONCTION PUBLIQUE - d'état, hospitalière et territoriale (UIAfp) ont déposé des préavis de GREVE.

Dès le 1er septembre, les salariés du privé comme du public sont couverts par ces préavis.

Dans ce cadre, l'Union Départementale FO 91 a appelé tous ses syndicats à préparer la mobilisation en respectant les modalités dans leur secteur respectif.

« Ensemble, préparons la riposte face à l'agression organisée par le gouvernement. »

Les préavis ont été publiés sur le site de l'Union Départementale : www.udof91.fr

Un tract (ci-après) donnant des éléments plus détaillés des attaques organisées contre les travailleurs par le Gouvernement a été diffusé largement aux Secrétaire des syndicats et mis à disposition au 3ème étage du 12, place des terrasses de l'agora.

Dans le cadre des préparatifs de la riposte, le

bureau de l'Union Départementale a modifié la date de la rentrée des instances. Un bureau et une **Commission Exécutive** élargie sont convoqués le **1er septembre**. Ce qui correspond à la date du début des préavis de grève déposés.

Le fait de devancer d'une semaine les instances, cela permettra des échanges pour que le Secrétaire général puisse porter la voix de la CE auprès de l'Union Régionale d'IDF FO qui tient son bureau de rentrée le 5 septembre.

Entre temps des rencontres sont programmées avec les autres organisations syndicales aux niveaux national et régional. Et pourquoi pas départemental ?

Tous les syndicats FO ont été bien entendus invités à organiser des assemblées générales en s'appuyant sur les préavis de grève déposés.

Pour l'UD, seules les organisations syndicales peuvent organiser la grève en déposant des préavis pour accompagner les mouvements à venir.

Seules les organisations syndicales pourront porter les revendications pour négocier et obtenir satisfaction. C'est dans l'ADN de FORCE OUVRIERE.



**Seule une organisation syndicale libre et indépendante
des patrons, des partis et des religions
peut organiser les travailleurs le plus largement possible.
C'est notre ADN !**



udfo91@force-ouvriere.fr

Evry, le 21/08/2025

NON AU PLAN «BAYROU» !

STOP A CETTE AGGRESSION SOCIALE

**SALARIÉS, RETRAITÉS, FONCTIONNAIRES,
TOUS ENSEMBLE, RÉAGISONS, COMBATTONS !**

SALARIÉS : ON BOSSE PLUS, ON GAGNE MOINS !

- ⇒ 2 jours fériés supprimés : on travaille plus pour rien !
- ⇒ Indemnisation de la 5eme semaine de congé
- ⇒ Gel des prestations sociales en 2026 : pouvoir d'achat en chute.
- ⇒ Santé : franchises médicales doublées, coupes de 5 Md € et encore plus de reste à charge !
- ⇒ Réforme de l'assurance chômage : droits réduits.

RETRAITÉS : SACRIFIÉS SUR L'AUTEL DE L'AUSTÉRITÉ !

- ⇒ Gel des pensions en 2026 : une pension moyenne perd 450 € en un an !
- ⇒ Après 2026 : désindexation des pensions.
- ⇒ Haute de la CSG et fin de l'abattement de 10 % envisagées.
- ⇒ Franchises médicales doublées : encore plus de dépenses santé.

FONCTIONNAIRES ET SERVICES PUBLICS : DÉMANTÈLEMENT GÉNÉRAL ORGANISÉ !

- ⇒ Gel du budget de l'Etat en 2026 : asphyxie des services publics.
- ⇒ -3 000 postes supprimés en 2026, puis 1 départ en retraite sur 3 non remplacé.
- ⇒ Pas de revalorisation salariale malgré l'inflation.
- ⇒ Suppression de 2 jours fériés également pour les agents publics.

FRAUDES : DEUX POIDS, DEUX MESURES !

- ⇒ Contrôle accru des allocataires.
- ⇒ Rien contre l'optimisation fiscale des multinationales.
- ⇒ Pas de taxation des superprofits ni de rétablissement de l'ISF.
- ⇒ Moins de fonctionnaires ciblés sur les missions de contrôle = moins de contrôles et + de dérives des fraudes !

**MACRON ET SES GOUVERNEMENTS SUCCESSIFS
ONT ORGANISÉ LE PILLAGE DE NOS IMPÔTS ET
COTISATIONS SOCIALES AU BÉNÉFICE
D'ENTREPRISES :**

**211 000 000 000 €
RIEN QU'EN 2023**

POUR QUOI FAIRE ?

- ⇒ LES PLANS DE LICENCIEMENTS PLEUVENT,
- ⇒ LES DÉLOCALISATIONS CONTINUENT...
- ⇒ LES GRANDES FORTUNES SE GAVENT,
- ⇒ LA PAUPERISATION ET LA PRÉCARITÉ S'ACCÉLÈRENT ...

**POUR SATISFAIRE NOS REVENDICATIONS,
STOP AUX CADEAUX
STOP AU BUDGET BAYROU**

**POUR !
LE RETOUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE
1945,**

**L'AUGMENTATION GÉNÉRALE
DES SALAIRES, DES PENSIONS, DES
RETRAITES ET DES MINIMA SOCIAUX,**

**LA RETRAITE À 60 ANS
APRÈS 37,5 ANNUITÉS**

**L'AUGMENTATION DES BUDGETS
POUR TOUS LES SERVICES PUBLICS**

**POUR UN VRAI TRAVAIL
AVEC UN VRAI SALAIRE
... TOUTES NOS REVENDICATIONS**

PUBLIC - PRIVE

SAISISSONS-NOUS DES PREAVIS DE GREVE DES LE 1ER SEPTEMBRE

ENSEMBLE

FO Secrétariat général

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général
01.40.52.86.01

Monsieur François BAYROU
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Valois
75007 PARIS

Paris, le 25 juillet 2025

Monsieur le Premier Ministre,

Je tiens, par la présente, à vous informer officiellement que la Confédération générale du travail - Force Ouvrière appelle les salariés et travailleurs du privé et du public à la mobilisation et à la grève contre les mesures budgétaires annoncées le 15 juillet dernier.

Ce préavis de grève débute le 1^{er} septembre jusqu'au 30 novembre 2025.

Toutes les organisations syndicales sont unanimes sur le refus des politiques d'austérité qui font peur aux travailleuses et aux travailleurs, les précaires, les demandeurs d'emploi ou encore les retraités.

Force ouvrière dénonce des mesures brutales, injustes et inefficaces, en particulier la suppression de deux jours fériés, la remise en cause de la 3^e semaine de congés payés, la remise en cause du droit du travail, une énorme réforme de l'assurance chômage, le gel des prestations sociales, la poursuite du gel des rémunérations dans la fonction publique, des coupes dans les services publics et la reprise des suppressions de poste, la déindexation des pensions de retraite, le doublement des franchises médicales, ...

Or, face à l'enjeu des déficits publics, il existe des solutions qui intègrent une contribution sur les plus hauts revenus ou les entreprises, ou encore la conditionnalité des aides publiques aux entreprises.

Ce courrier vaut préavis de grève pour les secteurs où la législation l'y oblige.

Je vous prie d'agrémenter, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14
www.force-ouvriere.fr
SIRET : 784 578 247 00040 - Code APE 9420Z



46 rue des Petites Ecuries - 75010 Paris
01 44 03 65 95
secretariat@fo-fonctionnaires.fr

Paris, le 25 juillet 2025

Monsieur Laurent Marcangeli
Ministre de l'Action publique, de la Fonction publique
et de la simplification
Hôtel de Rochechouart
101 rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le ministre,

Face à des projets de Loi de finances et de financement de la Sécurité sociale pour 2026 contraires aux intérêts des fonctionnaires et des agents publics, et plus largement contraire aux services publics garants de la cohésion sociale, FO Fonction publique dépose un préavis de grève pour faire aboutir les revendications suivantes à tout moment et dans tous les secteurs de la Fonction publique :

- Révalorisation immédiate du point d'indice de 10%;
- Amélioration de la grille indiciaire et des déboulements de carrière;
- Maintien de la rémunération à 100% en cas d'arrêt maladie;
- Arrêt des suppressions de postes et recrutement partout où c'est nécessaire;
- Arrêt des restructurations, fusions, mutualisations des services, établissements et opérateurs;
- Abrogation de la réforme des retraites;
- Défense et renforcement de la sécurité sociale

FO Fonction publique, par ce préavis, soutient également toutes les initiatives prises par des établissements ou services pour faire aboutir ses revendications.

Pour défendre les droits et garanties des agents publics et faire aboutir leurs légitimes revendications, FO Fonction publique dépose un préavis de grève pour tous les fonctionnaires et agents publics des trois versants de la Fonction publique du 1^{er} septembre jusqu'au 31 décembre 2025. Compte tenu de l'aménagement du temps de travail et de l'organisation des services, cette grève commencera pour certains agents, le 31 août 2025 à 20 heures.

Je vous prie de croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

Christian GROUER
Secrétaire général

www.fo-fonctionnaires.fr

MOI, FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE,

Plus grand centre de formation de l'Essonne,

20 ANS

#FDME

Chère moi, cher toi, cher nous,

Je suis née en 2005 avec l'espoir d'un renouveau, avec l'ambition de transmettre un savoir-faire, un savoir-être, et avec l'espoir de façonnner l'avenir de milliers de jeunes et de salariés. J'ai grandi, avec toi, pour créer un « nous » empreint de fierté sous les valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité. J'ai accueilli des apprentis, des stagiaires, des formateurs. J'ai été ce lieu de promesse, ce point de départ vers un avenir meilleur pour beaucoup. Personnalités et anonymes sont venus et continuent de venir pour se gargariser et se montrer. J'en ai vu défilier du monde !

Mais derrière mes murs se cache une autre réalité. Une réalité subie qui s'est installée, de manière insidieuse, comme une ombre silencieuse.

En 2012, un Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Des salariés appelés discrètement, entre deux portes, pour leur signifier qu'ils devaient partir, avant même que le plan ne soit officiellement validé. Ce jour-là, l'esprit de l'Article L.1233-4 du Code du travail a été piétiné, celui même qui impose une information claire et préalable aux salariés concernés.

Cette histoire, c'est également celle d'une salariée, dont j'ai l'autorisation de narrer son expérience, mais il y en a tellement d'autres, malheureusement. Une battante, une résiliente, une voix pour ceux qui n'en ont plus. Elle, comme ceux qui l'ont précédé et qu'on a épuisé, porte sur ses épaules les cicatrices d'une lutte pour l'égalité, le respect, la justice.

Après un long parcours en Procréation Médicalement Assistée (PMA), elle s'est envolée, dans un pays en pleine révolution, pour adopter l'enfant de ses rêves. Plutôt que de

la soutenir dans cette quête d'humanité, j'ai assisté, impuissante, à des injonctions, incessantes, subies : « il faut l'accord de votre supérieur pour partir chercher l'enfant » « mais vous n'avez pas de jours d'absences autorisés » car son Compte Epargne Temps a été tronqué. Un droit fondamental ignoré, un manque de respect flagrant envers l'esprit de l'Article L.1225-37 à L 1225-46-1 du Code du travail qui garantit le droit à un congé pour adoption. L'humanité ? Absente. Le soutien ? Inexistant. L'acharnement ? Présent.

Je me souviens aussi de cette grossesse miraculeuse, un espoir inattendu à 43 ans. Mais le bonheur fut de courte durée. Une altercation verbale avec une apprentie, un choc émotionnel, et la vie s'en est allée aussi vite qu'elle est apparue. Deux jours plus tard, elle était opérée d'urgence. Pourtant, dès son retour, brisée mais digne, elle était présente pour transmettre son savoir afin d'avancer. Une seule condition pour ce retour : des excuses écrites de la jeune fille. Demande refusée et soutenue par les responsables. Il fallait reprendre les cours malgré sa demande d'éloignement, pourtant soutenue par l'Article L.1152-1 du Code du travail contre le harcèlement moral mais ignorée par sa Direction Générale. On a préféré perdre l'enregistrement et les notes du CHSCT.

Cette salariée, je l'ai vue se battre encore et encore. Pour ses droits, pour ses collègues, pour la justice. À chaque bataille, elle a affronté des attaques au sujet de ses mandats, des humiliations publiques, orales et écrites, des paroles racistes, des propos sexistes et misogynes, des refus d'accès aux sanitaires pour lesquels il a fallu un référé pour récupérer la clé et pour pouvoir y accéder, une mise en demeure d'avocat pour un tract qui déplaîtait, un

avertissement pour « absence injustifiée » alors qu'elle était gréviste. Ces actes de discrimination et de violence morale vont à l'encontre de l'Article L.1132-1 du Code du travail qui interdit toute discrimination directe ou indirecte. Le principe « à travail égal, salaire égal » est oublié avec une différence de presque 1 000 euros pour les privilégiés et endurée pour les défavorisés.

Je me souviens de cette fois où l'on a refusé les trois jours de décès pour la perte de sa belle-mère, sous prétexte que cela ne rentrait pas dans les cadres établis. Pourtant, l'Article L.3142-1 du Code du travail garantit un congé pour les événements familiaux.

A ceux qui souffrent et à ceux qui se plaignent, une seule réponse : « vous pouvez partir ! ». Quant à ceux qui se sont rendus coupables d'injustice et de maltraitance, ceux-là ont prospéré, voire même certains ont été promus, protégés par un silence complice. Liberté, Égalité, Fraternité... Un ADN que je n'ai pas su faire vivre.

Aujourd'hui, alors que je fête mes vingt ans, je ne peux que m'interroger : que suis-je devenue ? Comment puis-je transmettre les valeurs républicaines alors que je n'ai pas su les incarner moi-même ? Comment puis-je former des citoyens éclairés, quand dans mes propres murs, l'ombre de l'injustice s'est installée ?

Je veux changer. Je veux renaître. Pour ces petites

mains, pour cette salariée, pour tous ceux qui ont souffert et qui continuent d'endurer en silence ainsi que pour tous ceux que je n'ai pas su protéger.

Aujourd'hui, en soufflant mes vingt bougies, je n'ai qu'un souhait : redevenir ce que j'aurais toujours dû être : un lieu de justice. Un lieu où la liberté de croire et de débattre sera acquise. Un lieu où l'égalité d'opportunités et de droits sera de mise pour que chacun puisse grandir et s'épanouir professionnellement. Un lieu où la fraternité, inaliénable, sera le socle d'une évolution solidaire et harmonieuse. Que ces mots résonnent enfin et qu'on n'oublie plus jamais l'humanité qui doit précéder toute décision.

Références légales et principes républicains bafoués :

- ⇒ Article L.1132-1 du *Code du travail* : « Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation, ni faire l'objet d'une mesure discriminatoire... »
- ⇒ Article L.1233-4 du *Code du travail* : encadrement des PSE, droit à l'information claire et préalable.
- ⇒ Article L.1225-37 à L 1225-46-1 du *Code du travail* : droit au congé pour adoption.
- ⇒ Article L.1152-1 du *Code du travail* : protection contre le harcèlement moral.
- ⇒ Article L.3142-1 du *Code du travail* : droit au congé pour événements familiaux.
- ⇒ Article 1 de la *Constitution Française* : « La France assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »
- ⇒ **Principes de laïcité et de non-discrimination** : Garantir l'égalité, le respect des différences et la solidarité.

La Faculté des Métiers de l'Essonne

LE LIVRET DE L'ALTERNANCE



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Le contrat de travail, le salaire
- Le bénéficiaire
- La formation

Pour tout renseignement...

Contactez
nous

www.udfo91.fr

Depuis la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée en 2018 et le lancement du plan « 1 jeune, 1 solution », la formation en alternance est plus que jamais la voie privilégiée de l'insertion des jeunes.

À l'heure où le Gouvernement a annoncé son souhait d'atteindre un million d'apprentis d'ici 2027 tout en prolongeant les aides exceptionnelle au recrutement en alternance, Force Ouvrière rappelle son action pour la défense des droits des jeunes travailleurs en formation.

Dans la volonté de les accompagner, FO publie un livret consacré à l'alternance dont l'objectif est de donner une perspective générale des droits des apprentis et des salariés en contrat de professionnalisation.

Pour tout renseignement complémentaire, la Confédération Force Ouvrière reste à votre disposition.

Comme tous les ans, l'UD FO 91 complète le livret avec des contacts locaux pour mieux renseigner les jeunes sous contrat d'alternance.

GXO

une Assemblée Générale inquiète



Samedi 28 juin au matin, les délégués FO de GXO 91 se sont réunis pour faire le point sur la situation et renforcer l'équipe du bureau du syndicat.

Bien entendu, le dernier plan social subi par les salariés du site de St Michel sur Orge a tenu une place importante dans les discussions qui ont été développées. Le reste des débats a été influencé par ce massacre social.

Notre camarade Aïssatou SISSOKO a su remonter la pente et consolider la section FO GXO St Michel. Même si le site ferme ses portes cet été, les adhérents ont renouvelé leur confiance au syndicat qui s'est battu au mieux et à leurs côtés.

Tout le problème réside de la précarité que représente la sous-traitance de la logistique en particulier pour un mono-client. Le choix de ZARA de reprendre l'activité traitée en France et de l'envoyer en Pologne et en Espagne a été radicale... 197 salariés qui sont touchés par la décision du seul client.

En Essonne, c'est plus de mille salariés GXO qui sont en CDI et autant d'Intérim. Il y a donc assez d'emplois pour reclasser l'intégralité des collègues de St Michel sur Orge.

Autre forme de précarité, les propriétaires des murs des sites de GXO sont parfois le client...

Ça n'est pas la première fois que les salariés de GXO font face à des situations dramatiques. On se rappelle du choix d'INTERMARCHE de récupérer son activité logistique en ouvrant un site énorme à Mau-champs , le long de la N20, en Essonne.

Combien de salariés de GXO auront retrouvé un emploi chez Intermarché ?

Malgré tout, le syndicat FO GXO 91 reste soudé et continue à se développer.



À VOUS QUI SOUHAITEZ DONNER DU SENS AUX ŒUVRES SOCIALES



**Fidèle à notre histoire syndicale,
nous vous accompagnons pour favoriser
les progrès sociaux dans l'entreprise,
simplifier votre mission et proposer
des produits et services adaptés aux
besoins des salariés.**

UpCoop élargit ses domaines d'expertise en vous proposant des solutions digitales concrètes et efficaces pour valoriser votre mission d'élu au service des bénéficiaires : billetterie sur mesure pour la gestion des dotations et subventions, maîtrise de votre politique d'Activités Sociales & Culturelles, formalisation de la comptabilité du CSE, accès à un panel de prestations juridiques, outils de communication personnalisables.

Coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, partenaire historique des organisations syndicales et entreprise à mission, UpCoop vous accompagne pour négocier et avoir les moyens d'agir dans l'intérêt collectif.



Up cadhoc



Up chèque culture



Up sport & loisirs



Up kalidea

Retrouvez les solutions UpCoop sur up.coop
Contactez notre équipe partenariats :
infopartenariatsetcooperation@up.coop

La coopérative UpCoop
est partenaire de



NON à la suppression de l'abattement fiscal de 10 % pour les retraités ! NON à la désindexation de la revalorisation de nos pensions ! NON à l'augmentation de la CSG !

Déclaration du CA de l'UDR FO 91 du 4 juin 2025

L'UDR FO 91 dénonce les mesures de restrictions avancées par le Premier ministre et en particulier celles qui visent les retraités. Les retraités ne sont pas responsables des déficits budgétaires alimentés par le passage à une économie d'armement et les cadeaux faits aux entreprises et aux plus riches. Les retraités ne sont ni « des nantis », ni des « vaches à lait ». Ils ont des droits et entendent bien les faire respecter.

C'est pourquoi nous vous appelons à signer et à faire signer la pétition de l'UCR FO pour exiger :

- ⇒ L'indexation de toutes les pensions à minima sur l'inflation
- ⇒ Le maintien de l'abattement fiscal de 10 %
- ⇒ La non-augmentation de la CSG
- ⇒ Le rattrapage de la perte de leur pouvoir d'achat depuis 20 ans

Pas de « conférence sociale » pour détruire la Sécu !

Défense de la Sécurité sociale de 1945 !

Non à la TVA anti-sociale !

Après l'annonce faite par Macron, l'UDR FO 91 s'inquiète des mauvais coups en préparation pour saper les fondements de notre Sécurité sociale. Le financement de la Sécurité sociale doit rester assis sur les cotisations et non sur l'impôt, comme c'est de plus en plus le cas actuellement.

La cotisation ouvre des droits alors que l'impôt est réparti en fonction des choix politiques des gouvernements. De plus, l'augmentation de la TVA, impôt le plus injuste, toucherait principalement les familles les plus modestes.

Pour une loi de programmation à hauteur des besoins !

C'est un constat : la grande majorité des EHPAD publics sont en déficit chronique et les services d'aides à domicile asphyxiés. De plus en plus de personnes âgées ne peuvent recourir aux soins prescrits faute de moyens. Cette situation est intolérable !

L'UDR FO 91 exige la programmation des moyens financiers nécessaires pour faire face à l'augmentation du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie et l'augmentation des dépenses de santé dues au vieillissement de la population et au développement des techniques de soin.

L'UDR FO 91 revendique un soignant qualifié par résident en EHPAD.

Les moyens existent : 77 milliards d'exonérations de cotisations sociales en 2025, 100 milliards de dividendes redistribués en 2024 à leurs actionnaires par les grandes entreprises qui bénéficient d'aides publiques...

Pour la Paix partout dans le monde !

Pour l'arrêt des massacres à Gaza !

L'UDR FO 91 s'associe pleinement au courrier adressé au Président de la République par le secrétaire général de Force Ouvrière.

Pour en finir avec le calvaire subi par les populations civiles, femmes et enfants, à Gaza, il faut exiger « *un cessez-le-feu immédiat et tout mettre en œuvre pour obtenir l'arrêt définitif des massacres et des bombardements. Le blocus des convois humanitaires qui conduit à affamer et à priver de soins la population confrontée à des déplacements massifs doit cesser, tout comme les livraisons d'armes à Israël.* »

Syndicaliste un jour, syndicaliste toujours !

Retraite anticipée pour handicap

FO écrit à la ministre



Du fait de conditions d'accès drastiques, la retraite anticipée pour handicap est très difficile à obtenir : moins de 3 000 personnes par an peuvent anticiper de 1 à 5 ans leur départ..

Suite à la publication d'un arrêté du 28 avril 2025 qui vient encore freiner la possibilité de départ anticipé en retraite pour handicap, **FO** a écrit à la ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap, par courrier daté du 21 mai.

Au-delà de l'annulation de cet arrêté, **FO** réitère par ce courrier une demande ancienne, pour que l'attribution de la Reconnaissance de Travailleur Handicapé (**RQTH**) soit assortie d'un taux d'incapacité qui constituera un justificatif pour l'attribution de la retraite anticipée pour handicap.

De plus, **FO** demande de réintroduire le critère **RQTH** pour accéder à la retraite anticipée pour handicap, qui a été supprimé dans une précédente réforme, pour les périodes postérieures à 2015. Cette suppression est particulièrement injuste pour un certain nombre de travailleurs handicapés qui ne peuvent pas justifier d'un taux d'incapacité dont ils n'ont jamais eu besoin, et dont l'importance ultérieure ne leur a jamais été communiquée.

Par ailleurs **FO** demande de faciliter véritablement la validation de tous les trimestres travaillés en situation de handicap : avant la première reconnaissance de handicap, ou entre deux périodes de reconnaissance, dès lors que le handicap est incontestable.

FO demande donc une révision des critères de départ anticipé en retraite pour handicap.



Notre dernier Congrès confédéral a réaffirmé et renforcé les revendications de Force Ouvrière en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Avec un taux de chômage toujours deux fois plus élevé, la situation des travailleurs handicapés n'a que trop peu évolué ces dernières années. Parce que l'égalité réelle n'est pas encore une réalité, notre Organisation se doit d'être pleinement mobilisée, par la revendication, la négociation et l'action, sur le terrain comme dans toutes les instances dans lesquelles nous intervenons sur les questions d'emploi, de travail, de formation et d'orientation.

Ce site s'adresse aux militants Force Ouvrière, aux responsables d'Unions départementales et Fédérations ainsi qu'à leurs référents Handicap, en leur apportant informations, analyses et outils pratiques utiles à la défense et à l'accompagnement des travailleurs au quotidien. Il doit aussi, plus largement, concourir à faire connaître à chacun les actions menées et les revendications portées par Force Ouvrière sur toutes les questions liées au Handicap dans l'emploi.

Il est nécessaire de mobiliser toutes les structures Force Ouvrière afin de donner à la question du Handicap toute l'importance qui lui est due. Le temps est venu de traduire les ambitions en actes, assortis des moyens nécessaires pour faire véritablement progresser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Laure BEYRET,
Conseillère Confédérale

Assemblée Générale

UNION LOCALE FO LA CROIX BLANCHE



MARDI
09 SEPTEMBRE
2025
18H00

Rejoignez-nous pour un échange enrichissant !
L'AG se tiendra à l'Union Départementale FO 91
Salle 2
12, place des terrasses de l'agora
91000 Évry

01 60 78 15 57 udfo91@force-ouvriere.fr Maison des syndicats à Évry

Après Massy qui était la seule à fonctionner, les Unions Locales d'Etampes et des Ulis ont refait surface ces dernières années.

Aujourd'hui, c'est au tour de l'**UL de la Croix Blanche** de renaître.

L'**Assemblée Générale**, pour remettre un Bureau en place, se tiendra à l'Union Départementale où nous disposons de plus de place pour accueillir une assemblée.

« On avance, on avance, on avance... c'est une évidence ».

Il ne reste plus que l'UL de Corbeil et nous aurons fait le tour de nos implantations de proximité.

Rendez-vous le 9 septembre à 18h à la maison des syndicats !

L'Union Locale FO de la Croix Blanche couvre l'ensemble des villes ci-dessous.

Elle concerne tous les adhérents FO qui travaillent ou habitent dans l'une de ces villes.

- ⇒ Arpajon
- ⇒ Avrainville
- ⇒ Boissy-sous-Saint-Yon
- ⇒ Brétigny-sur-Orge
- ⇒ Cheptainville
- ⇒ Chevannes
- ⇒ Égly
- ⇒ Épinay-sur-Orge
- ⇒ Fleury-Mérogis
- ⇒ Guibeville
- ⇒ La Norville
- ⇒ La Ville-du-Bois
- ⇒ Le Plessis-Pâté
- ⇒ Leudeville
- ⇒ Leuville-sur-Orge
- ⇒ Linas
- ⇒ Longpont-sur-Orge
- ⇒ Marcoussis
- ⇒ Marolles-en-Hurepoix
- ⇒ Montlhéry
- ⇒ Morsang-sur-Orge
- ⇒ Nozay
- ⇒ Ollainville
- ⇒ Sainte-Geneviève-des-Bois
- ⇒ Saint-Germain-lès-Arpajon
- ⇒ Saint-Michel-sur-Orge
- ⇒ Saint-Vrain
- ⇒ Villemoisson-sur-Orge
- ⇒ Villiers-sur-Orge

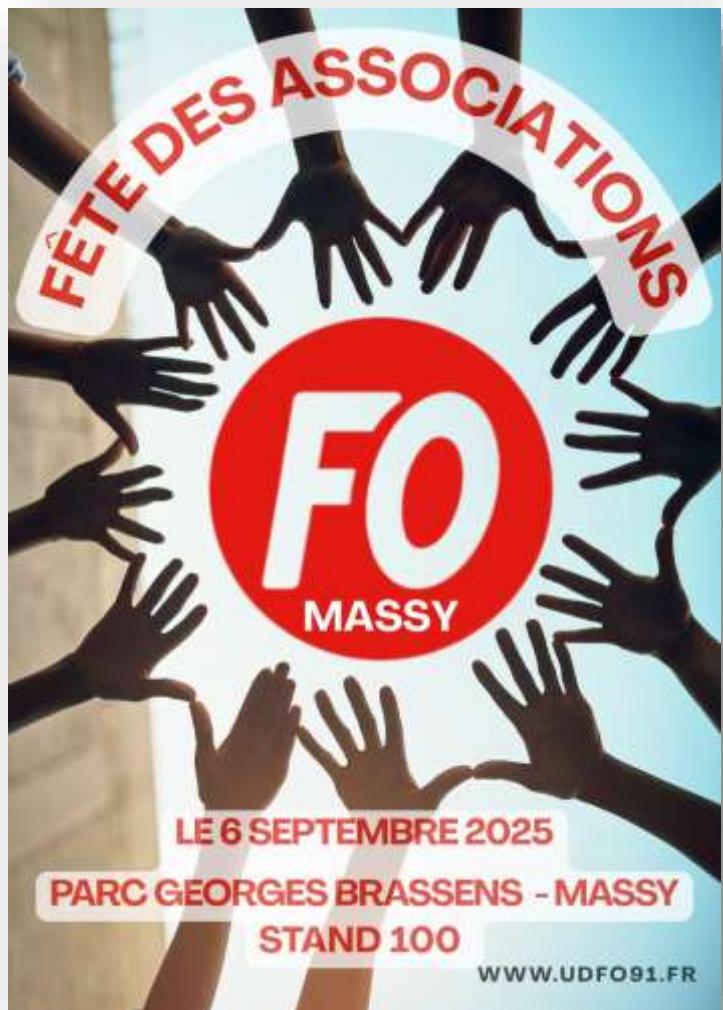
La vie de nos Unions Locales en ESSONNE

Les Unions Locales des Ulis et de Massy répondront présentes aux fêtes des associations, le **samedi 6 septembre 2025**.

Elles vous donnent rendez-vous :

- ⇒ Pour **LES ULIS - place de la Liberté** au stand 125J dès 9h30
- ⇒ Pour **MASSY - parc Georges BRASSENS** au stand 100 dès 9h00

Une occasion de rencontrer les salariés sur leur lieu d'habitation et de leur proposer de nous rejoindre.





SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE

À vos côtés à chaque moment de votre vie !

Nous offrons des **solutions personnalisées** en santé et prévoyance, assurant **soins de qualité** à prix juste. Nous accompagnons les entreprises pour l'équilibre entre **bien-être** des salariés et **performance**, et sommes toujours là dans les moments difficiles.

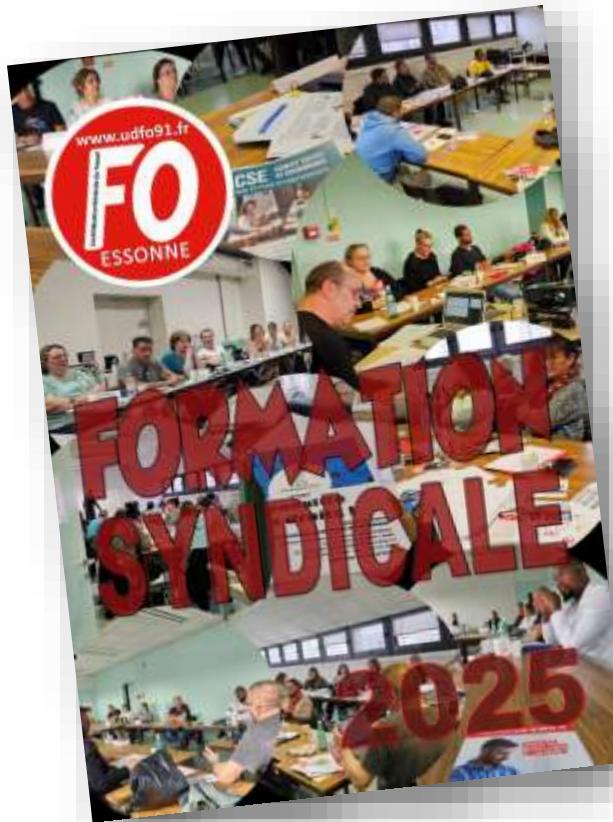
Notre engagement ?
Une société plus inclusive et juste pour tous.


On aime vous voir sourire



COMPLET	Je négocie
	du 16 au 18 sept.
FO 1er niveau	
	du 6 au 10 oct
COMPLET	Connaitre ses droits
	du 21 au 23 oct
Fonct. et com. du syndicat	
	du 24 au 28 nov

**Pour vous
inscrire,
www.E-FO.fr**



POUR VOS EXPERTISES CSE

**ÉCLAIRONS
L'ENTREPRISE
À LA LUMIÈRE
DU SOCIAL**

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

Siège social : 11-13, rue Charbonnel 75013 Paris tél : 01 48 19 25 40

Bureau Paris - Lyon - Rennes

www.synccea.fr



La précarité alimentaire en France : une bombe à retardement sociale ?

Loin d'être un lointain souvenir, la faim et l'angoisse de ne pas pouvoir se nourrir convenablement sont une réalité grandissante en France. Une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), parue au début de l'été, jette une lumière crue sur les multiples facettes de la précarité alimentaire, un phénomène qui s'ancre durablement dans le paysage social français, exacerbé par les crises successives. Les chiffres sont sans appel : jusqu'à 16% de la population, soit près d'un Français sur six, serait aujourd'hui touchée par une forme d'insécurité alimentaire.

Cette nouvelle enquête, intitulée "Les multiples facettes de la précarité alimentaire", vient confirmer une tendance alarmante observée depuis la crise sanitaire de la Covid-19 et la flambée inflationniste qui a suivi. Si le chiffre de 16% représente la frange de la population qui déclare devoir se restreindre sur son alimentation faute de moyens financiers, d'autres données de l'étude affinent ce constat inquiétant. Ainsi, 12% des personnes interrogées affirment qu'il leur arrive de ne pas avoir assez à manger, tandis que 9% sont contraintes de sauter des repas chaque semaine ou de réduire les portions dans leurs assiettes.

Des visages multiples derrière les statistiques

Derrière la froideur des pourcentages se dessinent des parcours de vie marqués par la vulnérabilité. L'étude met en évidence une accentuation des disparités socio-démographiques face à ce fléau : les femmes, les jeunes, les familles monoparentales et les ménages aux revenus les plus faibles sont en première ligne. Pour ces populations, l'alimentation est devenue une variable d'ajustement budgétaire, prise en étau entre des dépenses contraintes (loyer, énergie) en constante augmentation et des revenus qui stagnent.

L'inflation des produits alimentaires a agi comme un puissant catalyseur de cette précarité. La hausse des prix a contraint de nombreux ménages à revoir drastiquement leur manière de consommer. Une étude précédente du CREDOC, publiée en décembre 2023, révélait déjà que l'impossibilité d'avoir accès aux aliments souhaités se généralisait. Concrètement, cela se traduit par une moindre diversité dans l'assiette, avec un report vers des produits moins chers, souvent de moindre qualité nutritionnelle, au détriment des fruits, des légumes, de la viande et du poisson.

Des stratégies de "débrouille" et le poids de la honte

Face à cette situation, les personnes concernées développent des stratégies de "débrouille", comme le révèle une autre publication de 2023 du CREDOC. La chasse aux promotions, l'achat de produits en date courte ou le recours aux invendus des marchés sont devenus le quotidien de beaucoup. Cependant, ces stratégies ont leurs limites et ne suffisent pas toujours à garantir une alimentation suffisante et équilibrée.

Un autre enseignement majeur de l'étude est le non-recours important à l'aide alimentaire. Le sentiment de honte, la peur du jugement et la méconnaissance des dispositifs existants constituent des freins puissants. Beaucoup de personnes en situation de précarité alimentaire ignorent qu'elles pourraient bénéficier d'un soutien ou n'osent tout simplement pas franchir le pas des associations caritatives.

Des conséquences sanitaires et sociales préoccupantes

Au-delà de la faim, la précarité alimentaire a des répercussions profondes sur la santé et le bien-être des individus. Une alimentation de mauvaise qualité, carencée en nutriments essentiels, favorise le développement de maladies chroniques telles que l'obésité, le diabète ou les maladies cardiovasculaires.

Sur le plan social, la précarité alimentaire est un facteur d'isolement et d'exclusion. La privation de moments de convivialité autour d'un repas, la honte de ne pas pouvoir nourrir correctement ses enfants, sont autant de blessures qui fragilisent le lien social et l'estime de soi.

Face à l'ampleur du phénomène, les conclusions du CREDOC sonnent comme un appel urgent à l'action. Si le tissu associatif joue un rôle indispensable en première ligne, la lutte contre la précarité alimentaire nécessite une réponse structurelle et politique forte. Pour l'AFOC, cela passe par des mesures de soutien au pouvoir d'achat des plus modestes, une meilleure information sur les aides existantes et une politique de prévention ambitieuse pour garantir à tous l'accès à une alimentation digne, saine et durable. La sécurité alimentaire n'est pas seulement un enjeu de solidarité, c'est un pilier fondamental de la cohésion sociale et de la santé publique.

**Vous rencontrez un problème
et souhaitez signaler un litige ?
sos.afoc.net**



7 BONS RÉFLEXES À ADOPTER POUR RÉDUIRE LES DÉPENSES DE SANTÉ

Chaque année, les dépenses de santé augmentent et, avec elles, les cotisations des entreprises et des salariés. Comment moins et mieux dépenser ? Zoom sur 7 bons réflexes à adopter et à partager.

1. Adopter une bonne hygiène de vie

Alimentation équilibrée, pratique régulière d'une activité physique ou sportive, vie sans tabac... : les entreprises peuvent aider leurs salariés à améliorer leur santé et leur bien-être. Comment ? Grâce à des **actions de prévention** et à la mise en place d'**accompagnements personnalisés** comme le **coaching santé** Vivoptim proposé par le Groupe VYV. Ce service en ligne permet d'être **accompagné au quotidien** par une équipe pluridisciplinaire de professionnels (coachs sportifs, diététiciennes, experts en addictologie ou en santé mentale...) pour **prendre soin de sa santé physique et mentale**.

2. Se faire vacciner et dépister

La vaccination a un impact positif sur la santé publique et la réduction des dépenses de santé. **Tétanos, coqueluche, grippe, Covid-19...** : en se faisant vacciner et en vaccinant ses enfants, **on se protège et on protège son entourage**. Les vaccins réduisent les formes graves de maladies ainsi que le nombre et la durée des hospitalisations. Même logique pour les **examens de prévention santé** et les **examens de dépistage** mis en place par l'Assurance maladie : la **détection précoce d'affections graves ou de cancers** (cancer du sein, du col de l'utérus ou colorectal) permet d'**augmenter les chances de guérison** et de réduire les coûts associés aux soins.

3. Aller chez le dentiste une fois par an

Pourquoi consulter son dentiste au moins une fois par an, même si l'on n'en ressent pas nécessairement le besoin ? Pour maintenir une **bonne hygiène bucco-dentaire**, détecter les caries à un stade précoce (elles sont alors plus faciles et moins coûteuses à traiter) et **prévenir d'éventuelles maladies parodontales ou anomalies**. Un suivi régulier de la santé dentaire peut épargner des soins 10 fois plus chers !

4. Préférer les médicaments génériques

Les **médicaments génériques** sont en moyenne **30 % moins chers** que les médicaments de marque, et pourtant **tout aussi efficaces**, car conçus à partir des mêmes molécules. Résultat : ils ont permis à la Sécurité sociale d'économiser **7 milliards d'euros** en 5 ans ! Les économies réalisées servent à financer de nouveaux traitements innovants et coûteux, notamment contre le cancer.

5. Utiliser les réseaux de soins

Les adhérents des mutuelles du Groupe VYV peuvent avoir accès au réseau de soins **Kalixia*** qui regroupe près de **20 000 professionnels de santé** partenaires à travers la France : dentistes, opticiens, audioprothésistes et ostéopathes. Les avantages ? Des tarifs négociés au meilleur prix,

des **réductions** sur des soins et des équipements de qualité, l'assurance d'un reste à charge contrôlé ou nul, et aucune avance de frais grâce au tiers payant systématique. Le Groupe VYV s'engage également à proposer des soins de qualité pour tous, à un **coût maîtrisé**, avec **VYV³** son offre de soins et d'accompagnement développée sur l'ensemble du territoire à travers ses **1800 établissements**.

6. Comparer les tarifs

Les tarifs des consultations varient d'un praticien à un autre. Avant de prendre rendez-vous, il est possible de se renseigner sur les honoraires des professionnels de santé et leurs dépassements sur le site annuaire annuaire.sante.ameli.fr. Il est également recommandé, en cas de dépenses importantes à venir en optique ou en dentaire (soins non remboursés ou partiellement), de demander un devis à plusieurs praticiens afin de comparer les prix.

7. Planifier les dépenses importantes

Que ce soit, par exemple, pour des prothèses dentaires ou des lunettes, planifier à l'avance les soins coûteux permet d'étailler les dépenses sur plusieurs années. Par ailleurs, quand la vue change, pas besoin de tout changer ! Changer les verres, mais pas la monture de ses lunettes, c'est aussi réduire ses dépenses de santé.

*Consulter votre mutuelle pour savoir si votre contrat santé vous donne accès au réseau de soins Kalixia.



Pour plus d'informations, contactez-nous :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr



GROUPE
vyv

POUR UNE SANTÉ
ACCESIBLE À TOUS



FONCTION PUBLIQUE

LA DÉFENSE

DU STATUT DES FONCTIONNAIRES

L'AUGMENTATION

IMMÉDIATE DES SALAIRES

LA REVALORISATION

DES PENSIONS

2028



FONCTION PUBLIQUE

VIVRE DIGNEMENT
DE SON TRAVAIL

Nos revendications

DÉFENDONS LE SERVICE PUBLIC

FO REVENDIQUE

- +10 % immédiat sur le point d'indice
- Un plan de rattrapage pluriannuel
- L'indexation automatique du point sur l'inflation
- La suppression du jour de carence et le maintien complet de la rémunération en cas d'arrêt maladie
- Un véritable plan logement pour les agents
- La reconnaissance de toutes les missions
- L'égalité salariale réelle... pas de l'affichage !

Un constat précis et alarmant à consulter dans le cahier revendicatif

Rejoignez FO !
Ensemble,
pour la dignité et la justice salariale





SABINE TRIQUENAUX
SÉCRÉTAIRE DÉPARTEMENTALE FGF

OLIVIER BERGER
COORDINATEUR RÉGIONAL FGF

Une proposition de loi adoptée par le Sénat le 10 juin 2025 vise à renforcer et sécuriser le pouvoir de dérogation des préfets, dans une logique d'adaptation des normes nationales aux réalités locales. Si ce projet ambitionne de rendre l'action publique plus souple et efficace, il n'est pas sans conséquence sur l'unité du droit français, le rôle des préfets, et le fonctionnement quotidien des services de l'État.

⇒ UN CADRE JURIDIQUE JUSQU'ICI LIMITÉ

Actuellement, le droit français repose sur un principe fort d'uniformité normative sur l'ensemble du territoire. Les préfets, représentants de l'État dans les départements et régions, ne peuvent déroger aux normes réglementaires nationales qu'à titre exceptionnel, dans un cadre expérimental (décret n°2017-1845 du 29 décembre 2017, renforcé par la loi 3DS du 21 février 2022).

Ces dérogations doivent respecter :

- l'ordre public,
- les engagements internationaux de la France,
- les principes constitutionnels, notamment l'égalité devant la loi (article 1er de la Constitution),
- l'objectif de la norme dérogée.

PARLONS VRAI

**POUVOIR
PRÉFECTORAL DE
DÉROGATION :**

**UN ÉTAT
TERRITORIAL
SOUMIS AUX
PRESSIONS
POLITIQUES
LOCALES ?
LA PORTE OUVERTE
AU CLIENTÉLISME ET
AU LOBBYING
LOCAUX ?**

⇒ CE QUE PROPOSE LA NOUVELLE LOI

La proposition de loi actuellement en discussion souhaite :

- Incrire le pouvoir de dérogation dans la loi, de façon pérenne et sécurisée ;
- Étendre son champ d'application à plus de domaines réglementaires ;
- Renforcer l'autonomie d'action des préfets face à des normes nationales jugées inadaptées localement.

L'objectif affiché est de permettre aux préfets de mieux répondre aux spécificités territoriales, notamment dans les zones rurales, montagneuses, ultramarines ou péri-urbaines.

Les avantages attendus par les parlementaires

- Souplesse et efficacité : adaptation des normes à la réalité du terrain, simplification des procédures, réactivité locale.
- Dynamisation des initiatives locales : levée des freins réglementaires pour des projets d'aménagement ou de transition écologique.
- Consolidation du rôle du préfet : gestion stratégique, proximité renforcée avec les élus et les citoyens.

Les risques identifiés mais non communiqués publiquement

- ◊ Inégalité devant la règle de droit : des normes différentes selon les territoires pourraient nuire au principe républicain d'égalité.
- ◊ Fragmentation du droit : multiplication de règles locales pouvant générer une insécurité juridique.
- ◊ Dérive managériale et politique : pressions locales sur les préfets, risques d'arbitraire dans les décisions.
- ◊ Tensions institutionnelles : confusion possible entre les compétences de l'État déconcentré et celles des collectivités locales.

FORTE ALERTE SUR LES RISQUES DE DYSFONCTIONNEMENT ET "SUBMERSION" NORMATIFS DES SERVICES PRÉFECTORAUX

1. Réorganisation du travail

- ⇒ Chaque demande de dérogation impliquera une analyse technique et juridique approfondie, nécessitant un circuit spécifique de validation.
- ⇒ Une coordination accrue avec les services déconcentrés (DDT, ARS, DREAL...) sera incontournable.

⇒ Renforts humains indispensables : sans création de postes ou redéploiements, la réforme pourrait devenir contre-productive.

2. Charge de travail accrue

- ⇒ Risque de saturation des services juridiques et administratifs déjà sous tension.
- ⇒ Gestion du suivi, de l'évaluation et du contentieux des dérogations : un nouveau volet administratif à part entière.

4. Nouveaux rapports avec les acteurs locaux

⇒ Le préfet deviendra un interlocuteur direct des collectivités pour les demandes de dérogation, ce qui accroît sa visibilité... mais aussi les attentes et les pressions politiques pour obtenir des dérogations non justifiées mais politiquement acceptables.

Ne pas oublier que les préfets sont soumis à l'autorité de leur ministre de tutelle et à leurs relations avec les politiques locaux. Une « épée de Damocles » au-dessus des préfets et de leur « indépendance » d'action, au point de placer leur carrière dans une dynamique de suivisme politique : les lobbyings des élus locaux auront-ils raison de l'importance et de la neutralité de la fonction de Préfet ?

3. Nécessité de moyens supplémentaires

- ⇒ Montée en compétences des agents : formations juridiques, outils d'analyse normative, dialogue territorial.

EN RÉSUMÉ :

SOUPLESSE OU DÉSORDRE ADMINISTRATIF ?

ASPECT	EFFET POSITIF POTENTIEL	RISQUE IDENTIFIÉ
Normes	Meilleure adaptation locale	Atteinte à l'égalité et à l'unité républicaine
Action publique	Simplification, réactivité accrue	Complexité juridique, insécurité des règles applicables
Préfets	Rôle renforcé, autonomie d'action	Pression politique, surcharge administrative et explosion de la « production normative locale »
Services préfectoraux	Modernisation, montée en technicité	Alourdissement des tâches, besoin de moyens accrus

Le Sénat a introduit quelques garde-fous :

- La dérogation doit poursuivre un **motif d'intérêt général**.
- Elle doit être **proportionnée, justifiée, limitée dans le temps**.

- Le préfet agit **sous le contrôle du juge administratif**.

Mais ces garde-fous sont surtout **procéduraux** et n'empêchent pas des disparités importantes.

UNE RÉFORME À SUIVRE DE TRÈS PRÈS, VOIRE À NE PAS VOTER SOUS PEINE DE FORTS DYSFONCTIONNEMENTS DES SERVICES PRÉFECTORAUX

Cette proposition de loi du Sénat s'inscrit dans la volonté de territorialiser davantage l'action de l'État, mais interpelle sur le risque de rupture d'unité juridique et d'inégalités entre citoyens selon leur lieu de résidence. Il transformera durablement les missions des préfets et le travail quotidien de leurs services.

Des questions se posent :

- ⇒ Pourquoi la vision du gouvernement est de vouloir à tout prix la « simplification administrative » et paradoxalement d'accroître sans cesse la capacité de production normative à tous les échelons de l'État ?
- ⇒ Vu l'impact de cette capacité de production normative sur le fonctionnement des services préfectoraux, l'État, son Administration ont-ils encore les moyens humains de démultiplier des tâches supplémentaires avec des effectifs actuels que le gouvernement continue paradoxalement à vouloir diminuer coûte que coûte ?
- ⇒ Pouvons-nous supporter sans rien dire la multiplication des injonctions contradictoires au seul motif de « faire plaisir » in fine aux élus locaux en leur donnant indirectement le « droit d'exercer un lobbying de création de normes locales dérogatoires personnalisées » en forçant la main des représentants de l'État ?

NON.

De plus, actuellement et depuis les réformes successives datant d'après 2009 qui ont fait fondre les effectifs de l'administration territoriale de l'État, il convient

de souligner l'impossibilité pour les préfets d'appliquer intégralement la Loi, de la faire appliquer et d'en contrôler surtout son application. Des choix sélectifs de priorité de missions à tenir sont déjà faits localement.

Pourquoi ne pas réfléchir sur les priorités pour un Etat équilibré, fort et équitable avec un personnel « épanoui », à savoir essayer de :

- ⇒ clarifier les missions de l'État, niveau par niveau, des ministères jusqu'aux services départementaux de l'État, en passant par les services régionaux de l'État et savoir faire des choix de priorités de missions à garder, au-delà des missions régaliennes obligatoirement à conserver ;
- ⇒ diminuer drastiquement en nombre les niveaux hiérarchiques à toutes les strates de l'État,
- ⇒ revoir le positionnement des personnels de catégorie A, A+ dans la pyramide hiérarchique et au-delà des fonctions managériales ;
- ⇒ stopper la course continue à l'**« armée mexicaine »**. De plus en plus de chefs, d'adjoints aux chefs, voire d'adjoints aux adjoints... pour de moins en moins de personnels exécutants et concepteurs.

Il faut simplifier les organigrammes pour booster l'opérationnalité des services de l'État prêts à devoir faire face à de risques multiples à anticiper et à gérer. Les agents ne peuvent qu'avoir un seul chef et pas une multitude pour en finir avec les injonctions multiples et contradictoires, et in fine protéger les agents des RPS.

EN PRÉSENCE DE LA FGF FO
Christian GROLIER
Secrétaire Général
Anne FLORENTIN
Secrétaire Fédérale



Réunion Fonction Publique

LUNDI 29 SEPT. 14H30



ORGANISÉE PAR LA SECTION
FGF FO 91

SALLE DES CONGRÈS - MAISON DES SYNDICATS
12, PLACE DES TERRASSES DE L'AGORA 91000 EVRY

